

L'an **DEUX MIL NEUF, LE VING NEUF JUIN à 20 H 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué en date du 24 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire.

PRESENTS : C. ARGOUD, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, Y GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSES : J. ANCEY, S. BAFFERT, J-C. RECEVEUR, B.COTTAVE.

ABSENT : F. DIEDERICHS.

POUVOIRS : S. BAFFERT à S. BRUN.
J-C. RECEVEUR à Y. GUERPILLON.

Secrétaire de séance : Yves GUERPILLON

1- APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08/06 :

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 juin est approuvé.

2- COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME DU 25 JUIN 2009

EN PRESENCE DE Y.GUERPILLON - J-C CARTANNAZ - Y. MERCIER - S.BRUN

Nom du pétitionnaire Date de dépôt	Nature N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations
PILOTTO Eric 02/05	PC 09/0005	Le Pendu	NB	Bv	Construction maison d'habitation Pc a été transmis au Cabinet NICOT pour étude de l'installation d'assainissement	<u>En attente</u> : Demander au pétitionnaire de consulter Yves Mercier Architecte -conseil Condition d'accès ne garantissant pas la sécurité
PILOTTO Eric 02/05	PD 09/0002	Le Pendu	NB		Démolition maison existante	Avis favorable
LORENZIN Jean-François 30/5	DP 069/00010	Les Epallets AN 389	NAC		Fermeture abris voiture	Avis favorable sous réserves que les Planches soient verticales délimitées
Mes LOUVAT VINCENT CACH 30/05	CUa	Le Plan de Ville Le Bois Des Lièvres AE 408-463	UAd NDR		Demande de Cu d'information Vente d'un appartement	Avis favorable
MICHEL- MAZAN Olivier 02/06	DP	Cherlieu AO 85			Pose de panneaux photovoltaïques	Avis favorable
DECORET Fabienne 20/06	PC 09/00006	Côte Martinais AK 15 14-15-16-17-18	ND		Construction d'un hangar agricole en structure bois	Avis favorable
PERE Nicolas 20/06	PC 09/00007	Chemin du Grand Logis AI 28	NBr	En partie en bg1,v et RG/RV	Extension maison d'habitation	Avis favorable

BRUN Stéphane 25/06	PC 09/0008	Gerbetière AK 99-474			Extension maison d'habitation	Avis favorable
THEILHAUMAS Annette	PC Déposé le 2/12/08	Manissola AD 172-387	<p><u>AVIS DE LA COMMISSION EN DATE DU 26/6/09 AVIS DEFAVORABLE</u></p> <p><u>Application de l'Article R 111-4 :</u> Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles envisagé et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficiles la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Il peut également être refusé si les accès présentent un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment de la position des accès, de leur configuration ainsi que de l'intensité du trafic.</p> <p>Suite à la lettre de procédure contradictoire transmise au pétitionnaire le 16 mai 2009, à ce jour Mme TEILHAUMAS a déposé l'autorisation de Mr BARY pour traverser parcelles pour raccordement assainissement.</p> <p>Il manque toujours la convention régissant l'accès à l'habitation, celle-ci n'a pas été signée par le Sivu et les différents propriétaires des parcelles traversées par le chemin d'accès.</p>			

Prochaine réunion de la commission **LUNDI 20 JUILLET 2009 à 18 h.**

3- COMPTE RENDU DECISIONS FINANCIERES DU MAIRE :

Ce point est annulé car il n'y a pas eu de décisions financières prises par le Maire depuis la réunion du conseil municipal du 08 juin dernier.

4- SIVU : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR ET DES STATUTS

Les quatre représentants de la Commune au Conseil Syndical devront se prononcer d'une part sur la proposition de Saint Pierre d'Entremont de modification des statuts du SIVU :

- exclure la télécabine du domaine de compétence du SIVU
- modifier le nombre des représentants des 2 communes au sein du conseil syndical en instaurant la parité entre les deux communes

D'autre part, il leur est demandé de proposer les modifications suivantes du règlement intérieur :

- abaissement de la participation financière de Saint Pierre d'Entremont à 5 %
- maintien des 2 voix de la commune de St Pierre d'Entremont au sein du conseil syndical et du retour de la taxe communale à hauteur de 20 %
- augmentation du ratio prudentiel sur les annuités du SIVU à hauteur de 25 % (au lieu de 20 % actuellement)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal demande à ses quatre représentants de voter ainsi qu'il suit lors du prochain conseil syndical du SIVU :

- POUR la baisse de la participation financière de Saint Pierre d'Entremont
- POUR l'augmentation du ratio prudentiel sur les annuités du SIVU
- CONTRE l'exclusion de la télécabine du domaine de compétence du SIVU

- CONTRE la représentation à part égale des deux communes au sein du conseil syndical

Le Maire rappelle également que lors de la réunion du 08 juin le Conseil Municipal, à l'unanimité a désapprouvé les termes de la délibération du SIVU décidant sa dissolution, et a affirmé son opposition à une telle décision. Le Conseil Municipal après en avoir débattu à nouveau, renouvelle son opposition à la dissolution du SIVU.

5- COL DE PORTE :

Ce point est retiré de l'ordre du jour car il n'est plus d'actualité pour le moment.

6- OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle les échanges avec les copropriétaires du lotissement Pré-Montagnat proposant d'intégrer dans le domaine public de la commune l'ensemble des voies privées ouvertes à la circulation publique située dans cette copropriété.

Afin de procéder à ce transfert, il est nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité l'ouverture d'une enquête publique pour le transfert de la voie privée du lotissement Montagnat dans le domaine public communal.

7- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHARTREUSE-GUIERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification des compétences de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers, voté par le Conseil Communautaire le 04 juin 2009, faisant suite à la décision favorable concernant

«La prise de compétence SCOT pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ».

Monsieur le Maire rappelle que, en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la réception de cette notification, pour délibérer. Passé ce délai, et sans réponse de la commune, l'avis de celle-ci sera réputé favorable. Toutefois, le conseil communautaire a souhaité que les communes délibèrent le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire rappelle que, au vu des réponses obtenues, et en application de la règle de la majorité qualifiée, Monsieur le Préfet arrêtera, ou non, cette modification des compétences de la Communauté de Communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil municipal hormis Monsieur Cédric ARGOUD qui compte tenu de son statut au sein de la Communauté de Communes ne prend pas part au vote, désapprouve à l'unanimité et une abstention (Monsieur Stéphane BRUN) les modifications des statuts de la Communauté de communes Chartreuse Guiers.

8- SKI DE FOND :

a/ DECISION SUR LE MODE DE GESTION

Les membres du Conseil Syndical du SIVOM de Chamechaude a décidé par délibération que chaque commune reprenne la gestion du ski de fond sur son territoire (à l'exception des représentants de

Saint Pierre de Chartreuse). Cependant le SIVOM continuera à gérer le CDD et à investir sur les pistes.

Thomas Vergnolle est le nouveau Président de 3FC, et a proposé que l'association reprenne la gestion des pistes, ainsi que la perception de la vignette. Or cela poserait le problème de la TVA sur le produit de la vente.

Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir sur un mode de gestion des pistes de ski de fond : une régie directe ? un budget annexe ? une régie avec autonomie financière ? ou tout autre mode de gestion possible. Monsieur le Maire demande à ce qu'un groupe de travail soit constitué afin de travailler en étroite collaboration avec 3FC. Ce groupe de travail sera composé de :

- Michel Virard
- Cédric Argoud
- Yves Guerpillon
- Jean-Claude Receveur

D'autre part 3FC demande que des travaux soient réalisés sur les pistes, notamment vers le chemin du Vivier. Un accord a été conclu avec les propriétaires riverains. Des travaux d'élargissement et d'élagage sont nécessaires sur l'ensemble des pistes. Monsieur le Maire propose qu'en cas de refus des propriétaires, la Commune ait recours à des procédures de Déclaration d'Utilité Publique.

b/ **TARIFS DES VIGNETTES HIVER 2009/2010**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2009/2010.

- 1) Forfait annuel adulte — Isère — 76 euros —
Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère
Ce forfait est réservé aux jeunes de plus de 16 ans.
- 2) Forfait annuel jeune — Isère — 20 euros —
Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère
Ce forfait est réservé aux jeunes âgés de plus de 6 ans et de moins de 16 ans.
- 3) Forfait annuel adulte COMITE D'ENTREPRISE — Isère — 69 euros —
Ce titre est réservé aux détenteurs nominatifs ou prouvant l'appartenance à une association ou club sportif constitué d'un minimum de 10 membres.
- 4) Carte site adulte — 47 euros -
Cette carte est valable sur la commune d'achat et donne accès à 50 % de réduction sur le titre journée des autres sites du département de l'Isère.
- 5) Forfait 7 jours consécutifs adulte — 32 euros –
Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.
- 6) Forfait 6 jours consécutifs adulte — 28 euros –
Valable sur la commune d'achat 6 jours consécutifs.
- 7) Forfait 5 jours consécutifs adulte — 25 euros –
Valable sur la commune d'achat 5 jours consécutifs.
- 8) Forfait 7 jours consécutifs jeune — 14 euros –
Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.
- 9) Forfait 6 jours consécutifs jeune — 12 euros –
Valable sur la commune d'achat 6 jours consécutifs.
- 10) Forfait 5 jours consécutifs jeune — 10 euros –

Valable sur la commune d'achat 5 jours consécutifs.

11) Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond adulte — 6,70 euros –
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réciproitaire à partir de 12h30 sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.

12) Forfait séance jeune — 2,90 euros -
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réciproitaire à partir de 12h30 sur les sites adhérents à Nordie Isère, le jour indiqué.

13) Forfait scolaire — 2,10 euros —
Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, ce forfait est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.

14) Tarif réduit — Groupe, étudiant, plus de 70 ans — 5,40 euros -
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux personnes de plus de 70 ans et aux étudiants sur présentation de leur carte.

15) Complément réciproitaire — 3,35 euros -Valable le jour indiqué pour :

- Les porteurs de carte départementale annuelle adulte émise par les départements autres que l'Isère et ayant signé un accord avec Nordic Isère.
- Les porteurs de carte site annuelle adulte émise par les sites extérieurs à l'Isère et ayant signé un accord avec Nordic Isère.
- Les porteurs de carte site annuelle émise par les sites du département de l'Isère.

16) Gratuité La gratuité est accordée :

- Aux enfants de moins de 6 ans
- Aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique.
- Aux moniteurs B.E. de ski de fond
- Aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport

9- DEMANDE DE TRAVAUX PAR ASSOCIATION CARTUSIANA :

L'association Cartusiana locataire du local situé sous la Salle des Fêtes, demande à ce que des travaux soient réalisés rapidement. Michel Virard est chargé par le Conseil Municipal de se rendre dans les locaux pour évaluer les travaux nécessaires.

10- ACHAT MATERIEL POUR MINI-BAR DE LA DIAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter du matériel pour le mini-bar de la Diat, à Monsieur Philippe GERFAUD-VALENTIN pour un montant total HT de 500.00 € (cinq cent), soit 598.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acheter ce matériel et autorise le maire à engager la dépense.

11- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUPPLEMENTAIRES A ASSOCIATIONS LOCALES

Le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles demandes de subventions viennent d'être déposées par des associations.

Il rappelle le montant des subventions déjà attribuées qui s'élève à 130 339.00 € sur une enveloppe totale de 137 200.00 € votée au budget primitif.

Il présente à l'assemblée les nouvelles demandes :

- Musée de la Grande Chartreuse : 2 500.00 €

Il s'agit d'une demande d'aide pour la mise aux normes de la Grange Corrierie pour accueillir des manifestations en partenariat avec la commune.

Le Conseil Municipal décide d'attendre de recevoir plus d'informations sur les travaux envisagés avant de se prononcer.

- Office tourisme : 1 000.00 € pour l'animation du Grand Duc.

Cette année cette animation a connu un grand succès. C'était le 20^{ème} anniversaire, avec un très beau parcours. Un trophée a été réalisé par un sculpteur sur bois, et circulera sur tout le massif.

Deux animations ont été organisées sur le Plan de Ville : démonstration de BK Games et de biathlon avec participation du public.

Madame Giraud, Présidente du Parc - Monsieur De-Gaspéri, Président de la communauté de Communes Chartreuse-Guiers - Monsieur Brottes, Député de la circonscription et Madame Brigitte Courchet, nouvelle Présidente de l'ADT, étaient présents.

Beaucoup de bénévoles étaient mobilisés. Les retours de mail des participants ont été très favorables, c'est donc une très bonne publicité pour la commune.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les factures de l'organisation de la 20^{ème} Grand Duc à concurrence de 1000 euros.

- Les nuits d'Eté : 400.00 € pour l'organisation du Concert du 1er Août

Accord du Conseil à l'unanimité (sous réserve que le bilan ne soit pas excédentaire)

- ACIA : 400.00 € pour l'achat de matériel informatique

L'association des commerçants souhaite créer un point d'information avec un écran qui défilera et indiquera les restaurants ouverts.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fournir une aide à l'investissement pour ce projet d'information.

- Les Farendelles : 2 200.00 € pour l'achat de matériel musical

Le Conseil Municipal souhaite des précisions sur ce projet avant de se prononcer.

- Ski nordique Chartroussin : 1 500.00 € pour le ski club nordique

Le Conseil Municipal demande au responsable de la commission « associations » d'étudier le bilan avec Cédric Argoud avant de se prononcer.

Dossiers incomplets en février et complétés

depuis :

Dden	<i>pas de montant</i>	Dossier complété par prévisionnel compte de résultat
Photo Som	2500	Dossier complété par prévisionnel

Cédric Argoud est chargé d'étudier ces deux dossiers.

Rappel dossiers en attente :

Chartreuse Ski de Fond	<i>pas de montant</i>	Challenge des nocturnes + traversée de Chartreuse (on est en attente des comptes de l'association)
Club des sports	2 800.00	En attente éclaircissements sur les comptes

12- PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le protocole de mise à disposition d'informations géographiques entre la société Télé Atlas France, sise à Montrouge(92), 109-111 avenue Aristide Briand et la commune de Saint Pierre de Chartreuse pour la mise à jour de la base de données de créations routières, de modifications du réseau routier et les éléments de circulation routière. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les termes de ce protocole et autorise le Maire à la signer.

13- PROPOSITION COMMERCIALE POUR REMPLACEMENT ORDINATEUR «ACCUEIL/CADASTRE»

Il s'agit du remplacement de l'ordinateur situé à l'accueil et sur lequel est installé notamment le logiciel du Cadastre.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce matériel, et décide qu'il soit intégré dans le contrat de maintenance de Magnus.

14 - ACHAT BORNE INCENDIE POUR LE HAMEAU DES GUILLETS

Une fuite importante a été décelée sur le poteau d'incendie. Il y a un petit diamètre avec peu de débit, or la conduite sort en 60 depuis les Revols. D'autre part il serait nécessaire de déplacer la borne vers la Grange Perruquat.

Un poteau normalisé pourrait être installé à Cherlieu.

Le Conseil Municipal décide de prévoir lors des prochains travaux d'assainissement la résolution des « points noirs ».

15a- LOCATION DE LA SALLE DES FETES A NADINE PEYRIN POUR STAGE DE DANSE 2009

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la salle des fêtes à Mademoiselle Nadine PEYRIN pour l'organisation de son stage de danse à la salle des fêtes cet été, soit du 29 juin au 11 juillet 2009 inclus de 8h à 13h30, en lui proposant le tarif suivant :

- Le premier jour d'utilisation : 108,00 €
- Les jours suivants, par jour : 60,00 €

Le règlement de la location devra se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public

Une caution pour la location de la salle de 460 €, et une pour le ménage de 80 €, seront déposées et encaissées lors de la remise des clés, et seront restituées à la fin du stage après un état des lieux.

15b- SIGNATURE MARCHE VOIRIE :

Il s'agit d'un marché à bons de commande pour 2009 à 2012.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Le devis de l'entreprise DELEPIERRE s'élève à : 213 896.40 €

Celui de l'entreprise Colas s'élève à : 126 209.93 €

En ce qui concerne le mémoire technique, les deux entreprises sont équivalentes.

La Colas s'engage à faire travailler une entreprise locale pour tout ce qui est sous-traitance.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise COLAS, et autorise le Maire à signer le marché sur 4 ans.

16- QUESTIONS DIVERSES :

Groupe scolaire :

Une commission générale aura lieu demain à 20 H 00 concernant le groupe scolaire. Une proposition d'ordre du jour est présentée par les parents d'élèves.

La commission enfance-jeunesse s'est réunie il y a quelques jours. Le problème de la cantine devenue trop petite a ont été évoqué. La solution préconisée serait d'utiliser l'espace accueil de la salle de classe d'Isabelle Pajot en attendant les travaux d'extension en 2010. Dans ce laps de temps il faudra procéder à la mise en place d'algéco pour la classe d'Isabelle. Le Maire est autorisé à déposer une demande de permis de construire.

Il est indispensable d'étudier l'évolution prévisible des effectifs à moyen et long terme.

Le problème du périscolaire est également évoqué. Le Conseil municipal suggère d'utiliser l'espace des combles, si cela est possible.

Festivités estivales :

Il serait nécessaire de déplacer le marché hebdomadaire pendant les Rencontres Brel, ainsi qu'à l'occasion des autres manifestations qui se dérouleront sur le Plan de Ville (15 août, etc...) La commission du marché est invitée à se réunir très rapidement.

VTT :

Le Conseil municipal avait la volonté d'investir sur 3 ou 4 ans, mais les réponses aux demandes de subventions ont été très décevantes.

Pour 2010, Cédric Argoud a redéposé une demande de subvention avec le PNR sur le CDRA. Nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour. Ces travaux sont indispensables pour redynamiser l'activité VTT. Il est nécessaire de prévoir une commission avec un référent qui fera le lien entre la Commune et le SIVU. Le choix du conseil se porte sur Benoît KOCH.

Previsions budgétaires :

Les conseillers municipaux sont invités à définir rapidement les prévisions de programmes pour l'année prochaine, car le prochain budget sera à établir en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 45.